Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 février 2022.

CE-2022-159-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le contrat de travail de madame Véronik Gravel, à compter du 21 février 2022, à titre d'attachée de presse au sein du cabinet du maire.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 17 février 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

5.1

Direction responsable	Cabinet du maire
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 février 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Approbation du contrat de travail de madame Véronik Gravel à titre d'attachée de presse au sein du cabinet du maire

IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner le contrat de travail de madame Véronik Gravel, à compter du 21 février 2022, à titre d'attachée de presse au sein du cabinet du maire.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction des ressources humaines.

Signataire : Carole Poirier

Carole Poirier
Directrice de cabinet

Date : 2022-02-08

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Cabinet du maire
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 février 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Approbation du contrat de travail de madame Véronik Gravel à titre d'attachée de presse au sein du cabinet du maire

CONTENU

Mise en contexte

Le maire ou tout conseiller désigné, au sens de la *Loi sur les cités et villes* de toute municipalité de 100 000 habitants ou plus peut nommer un directeur de son cabinet et les autres personnes nécessaires au bon fonctionnement de ce dernier.

Les normes et barèmes selon lesquels sont recrutés, nommés et rémunérés le directeur et les autres membres du personnel d'un cabinet, de même que leurs autres conditions de travail, sont fixés par le comité exécutif.

En vertu de la Politique concernant le recrutement, la nomination, la rémunération et les autres conditions de travail du personnel politique de la Ville de Terrebonne, le responsable de cabinet doit conclure un contrat individuel de travail avec le personnel de cabinet qu'il embauche fixant leur rémunération et leurs conditions de travail.

Historique des décisions

Non applicable – Nouveau cabinet suite aux élections municipales du 7 novembre 2021

Description

Le contrat de travail de travail est entre monsieur Mathieu Traversy, maire de la Ville de Terrebonne, et madame Véronik Gravel, attachée de presse.

Les parties conviennent dans ce contrat des modalités suivants :

- Les fonctions;
- Les tâches;
- Le lieu de travail;
- La durée ainsi que l'échéance du contrat de travail, incluant les heures;
- La rémunération et les avantages;
- Le salaire et les bonis;
- Les vacances;
- Le remboursement des dépenses;
- Ainsi que diverses clauses nécessaires dans le cadre d'un contrat de travail.

Justification

Suite aux élections municipales du 7 novembre dernier et l'élection de nouveaux élus, un nouveau cabinet a été créé. Par conséquent, il y a lieu de nommer les personnes en place et d'entériner un contrat de travail pour l'encadrement de leurs fonctions et des divers avantages.

Aspects financiers

N/a

Calendrier et étapes subséquentes

Une copie de la résolution et du contrat de travail seront transmis à la Direction des ressources humaines

PIÈCES JOINTES

- Contrat de travail

SIGNATURES

Responsable du dossier : Le cabinet

Carole Poirier

Carole Poirier
Directrice de cabinet

Date : 2022-02-08

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 février 2022.

CE-2022-160-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission des sports, des loisirs et du plein air (CLOI) du 20 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 17 février 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

6.1

Direction responsable	Direction du greffe et des affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du procès-verbal de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 20 janvier 2022.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 20 janvier 2022.

Signataire :

Signature numérique de Dufresne Sylvain
Date : 2022.02.08 07:39:13 -05'00'

Date : _____

Sylvain Dufresne
Directeur général adjoint par intérim – Services de proximité
Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du greffe et des affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du procès-verbal de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 20 janvier 2022.

CONTENU

Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 718 créant les commissions du conseil et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants a été adopté le 13 août 2018.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création sept (7) commissions permanentes, dont la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI).

Cette commission a pour principale mission d'analyser et de formuler des orientations et des recommandations en matière de services et d'activités sportives et de loisirs qui favorisent l'épanouissement des citoyennes et des citoyens de tous les âges. Elle a aussi pour tâche d'assurer l 'accessibilité et l'amélioration constante des services et des équipements récréatifs destinés à la population et aux organismes du milieu.

Historique des décisions

19 janvier 2022 – CE-2022-45-DEC

Réunion précédente

Dépôt du procès-verbal de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 17 décembre 2021.

Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le procès-verbal de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 20 janvier 2022.

Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 718, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un procès-verbal signé par son président.

Aspects financiers

n/a

Calendrier et étapes subséquentes
n/a

PIÈCES JOINTES

- Procès-verbal de la commission du 20 janvier 2022
- Recommandation d'appui CLOI-2022-01-20/01

SIGNATURES

Responsable du dossier :

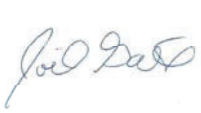

Signature numérique de Joël Goulet
Date : 2022.02.03 08:55:11 -05'00'

_____ **Date :** _____

Joël Goulet
Coordonnateur aux affaires publiques et sociales
Direction du greffe et des affaires juridiques

Approbateur :

Date : 2022.02.07 13:00:27 -05'00'

_____ **Date :** _____

Jean-François Milot
Greffier et directeur
Direction du greffe et des affaires juridiques

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 février 2022.

CE-2022-161-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 27 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 17 février 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

6.2

Direction responsable	Direction du greffe et des affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 27 janvier 2022.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 27 janvier 2022.

Signataire :

Signature numérique de Dufresne Sylvain
Date : 2022.02.08 18:01:55 -05'00'

Date : _____

Sylvain Dufresne
Directeur général adjoint par intérim – Services de proximité
Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du greffe et des affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 27 janvier 2022.

CONTENU

Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 718 créant les commissions du conseil et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants a été adopté le 13 août 2018.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création sept (7) commissions permanentes, dont la Commission de la sécurité publique (CSP).

Cette commission a principalement pour mission d'assurer la sécurité du citoyen et de ses biens. À cet égard, la commission assure le suivi des moyens mis en place en ce qui a trait au service d'urgence (incendie et police). Elle analyse et recommande un plan de mesure d'urgence. Elle recommande au besoin les campagnes de sécurité routière ou de prévention de toute sorte ayant une incidence sur la sécurité publique. Elle informe le conseil de toute mesure à prendre concernant la signalisation routière, le stationnement, les brigadiers scolaires et tout autre sujet se rapportant à sa mission.

Historique des décisions

26 janvier 2022 – CE-2022-59-DEC

Réunion précédente

Dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 21 décembre 2021.

Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le Commission de la sécurité publique (CSP) du 27 janvier 2022.

Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 718, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un procès-verbal signé par son président.

Aspects financiers
n/a
Calendrier et étapes subséquentes
n/a

PIÈCES JOINTES

- Procès-verbal de la commission du 27 janvier 2022

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Date : _____

Joël Goulet,
Coordonnateur aux affaires publiques et sociales
Direction du greffe et des affaires juridiques

Approbateur :

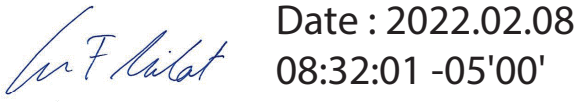

Date : _____

Jean-François Milot
Greffier et directeur
Direction du greffe et des affaires juridiques

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 février 2022.

CE-2022-162-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction générale, du *Mémoire préparé dans le cadre des consultations prébudgétaires du budget 2022-2003 du gouvernement du Québec*.

QUE le comité exécutif autorise la Direction générale à demander au gouvernement du Québec de répondre positivement et de façon diligente aux demandes prioritaires présentées dans ce mémoire.

QUE le comité exécutif dépose ledit mémoire au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 17 février 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

7.1

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	14 mars 2022 (pour dépôt seulement)
Objet	Dépôt du mémoire de la Ville de Terrebonne préparé dans le cadre des consultations prébudgétaires du budget 2022-2023 du gouvernement du Québec

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE la Ville de Terrebonne demande au gouvernement du Québec de répondre positivement et de façon diligente à ses demandes prioritaires présentées dans son mémoire.

Signataire :

Alain Marcoux
2022.02.08
07:44:48 -05'00'

Alain Marcoux, directeur général
Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	14 mars 2022 (pour dépôt seulement)
Objet	Dépôt du mémoire de la Ville de Terrebonne préparé dans le cadre des consultations prébudgétaires du budget 2022-2023 du gouvernement du Québec

CONTENU

Mise en contexte

Dans le cadre des consultations prébudgétaires du budget provincial 2022-20233, la Ville de Terrebonne souhaite soumettre ses demandes et attentes prioritaires au gouvernement du Québec afin de poursuivre sa croissance et son développement.

En vue de répondre à la forte croissance démographique et économique que connaît la Ville de Terrebonne, son administration devra planifier le développement de plusieurs infrastructures au cours des prochaines années. C'est donc dire qu'un soutien important sera nécessaire pour assurer un développement rigoureux et multidimensionnel, notamment du point de vue des installations qui desservent les citoyens. Ces investissements viendront soutenir la volonté municipale d'entretenir une communauté solide et active qui a tout à sa portée pour s'épanouir à son plein potentiel.

Historique des décisions

Recommandation CE-2021-11-REC du comité exécutif et résolution no 13-01-2021 du conseil municipal.

Description

Dans son mémoire, la Ville de Terrebonne présente ses demandes prioritaires en lien avec les projets ou dossiers suivants, soit :

1. Dossiers transports :
    a. Forum sur la mobilité;
    b. Électrification des transports au municipal;
2. Programme d'aide pour le Centre aquatique du pôle de la Croisée (Lachenaie);
3. L'importance des pôles sociaux à Terrebonne;

4. Legs pour le 350e anniversaire de Terrebonne;
5. Réforme de la Loi sur l'expropriation;
6. Compensations reliées aux obligations municipales en vertu de la Loi 40;
7. Diversification des revenus pour les villes

Justification

Comme 10e ville en importance au Québec, il est important de tenter d'influencer les décideurs et d'articuler nos positions face aux politiques publiques auprès des politiciens et du personnel politique. L'étape des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec en lien avec le prochain budget déposé au printemps prochain constitue une belle occasion pour la Ville de Terrebonne de soumettre ses demandes et attentes prioritaires à cet égard.

Aspects financiers

s.o.

Calendrier et étapes subséquentes

La date limite pour déposer notre mémoire est le 18 février 2022.

PIÈCES JOINTES

- Mémoire de la Ville de Terrebonne préparé dans le cadre des consultations prébudgétaires du budget 2022-2023 du gouvernement du Québec

SIGNATURES

Responsable du dossier :

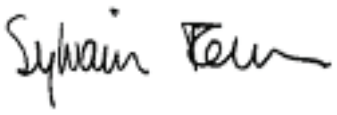

_____ **Date : 7 février 2022**

Sylvain Perron, conseiller à la Direction générale,
Relations gouvernementales et municipales
Direction générale

Approbateur :

_____ **Date :** _____

Alain Marcoux, directeur général
Direction générale

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 février 2022.

CE-2022-163-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser la présentation d'un projet de loi privé à l'Assemblée nationale du Québec, tel que rédigé ci-dessous :

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le décret numéro 736-2001 du 20 juin 2001, concernant la Ville de Terrebonne, est modifié par l'ajout, après l'article 40, de l'article suivant :

   « 40.1. Malgré l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le conseil peut désigner un de ses membres pour présider les séances du conseil. Il peut également désigner un de ses membres comme vice-président afin de remplacer le président lorsque celui-ci est absent. ».

2. La présente loi entre en vigueur le (indiquer la date de la sanction).

QU'une demande soit faite à monsieur Mathieu Lemay, député de la circonscription électorale de Masson, afin de parrainer le projet de loi d'intérêt privé de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 17 février 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

8.1

Direction responsable	Direction du greffe et des affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	23 février 2022 *(Signature pour le comité du 16 février 2022)*
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	14 mars 2022
Objet	Dépôt d'un projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée nationale afin de permettre la désignation d'un membre du conseil municipal à titre de président du conseil municipal et d'un vice-président en cas d'absence.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser la présentation d'un projet de loi privé à l'Assemblée nationale du Québec, tel que rédigé ci-dessous :

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le décret numéro 736-2001 du 20 juin 2001, concernant la Ville de Terrebonne, est modifié par l'ajout, après l'article 40, de l'article suivant :

   *« **40.1.** Malgré l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le conseil peut désigner un de ses membres pour présider les séances du conseil. Il peut également désigner un de ses membres comme vice-président afin de remplacer le président lorsque celui-ci est absent. ».*

2. La présente loi entre en vigueur le (indiquer la date de la sanction).

QU'une demande soit faite à monsieur Mathieu Lemay, député de la circonscription électorale de Masson, de parrainer le projet de loi d'intérêt privé de la Ville de Terrebonne.

Signataire : Alain Marcoux 2022.02.13 08:34:16 -05'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du greffe et des affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	23 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	14 mars 2022
Objet	Dépôt d'un projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée nationale afin de permettre la désignation d'un membre du conseil municipal à titre de président du conseil municipal et d'un vice-président en cas d'absence.

CONTENU

Mise en contexte

Le 25 février 2019, le conseil municipal a adopté une résolution demandant à l'Assemblée nationale du Québec de modifier le décret constitutif de la Ville numéro 736-2001 afin, notamment, de permettre la désignation d'un membre du conseil municipal à titre de président du conseil municipal.

À l'automne 2019 et à l'hiver 2020, des discussions administratives et politiques avec les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (« MAMH ») se sont tenues.

En avril 2020, la Ville est informée que l'étude de sa demande est mise en suspens en raison de la pandémie.

À l'automne 2021, le conseil municipal a adopté une nouvelle résolution afin de réitérer la demande auprès de l'Assemblée nationale du Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin de modifier l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* afin de permettre la désignation d'un membre du conseil municipal à titre président du conseil municipal.

Or, comme aucun projet de loi omnibus ne semble être sur la table à l'Assemblée nationale, il serait préférable de déposer un projet de loi d'intérêt privé modifiant le décret constitutif de la Ville pour permettre la désignation d'un président du conseil municipal.

Historique des décisions

25 février 2019 – 097-02-2019
Adoption d'une résolution détaillée par le conseil municipal demandant à l'Assemblée nationale du Québec de modifier le décret de constitution de la Ville numéro 736-2001 et la *Loi sur les cités et villes* par une loi d'intérêt privé.

29 novembre 2021 – 721-11-2021
Adoption d'une résolution détaillée par le conseil municipal réitérant sa demande auprès de l'Assemblée nationale du Québec et de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin de modifier l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes.*

Description

Afin de permettre la désignation d'un membre du conseil municipal à titre de président du conseil et d'un autre membre à titre de vice-président, une modification du décret constitutif de la Ville par le dépôt d'un projet de loi d'intérêt privé est requise.

La modification proposée est la suivante :

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le décret no 736-2001 du 20 juin 2001, concernant la Ville de Terrebonne, est modifié par l'ajout, après l'article 40, de l'article suivant :

   « 40.1. Malgré l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le conseil peut désigner un de ses membres pour présider les séances du conseil. Il peut également désigner un de ses membres comme vice-président afin de remplacer le président lorsque celui-ci est absent. ».

2. La présente loi entre en vigueur le (indiquer la date de la sanction).

Justification

Cette modification au décret constitutif de la Ville permettrait au conseil municipal de nommer un de ses membres pour présider les séances du conseil, et un vice-président en cas d'absence.

Aspects financiers

Coûts d'impression et de publication dans le journal local et la Gazette officielle

Calendrier et étapes subséquentes

- Transmission des documents au député Mathieu Lemay, circonscription électorale de Masson
- Transmission du projet de loi et des documents par le député à la directrice de la législation de l'Assemblée nationale
- Accusé de réception par la directrice de la législation
- Vérification du projet de loi et des documents par la direction des affaires juridiques et législatives

- Transmission par la direction des affaires juridiques et législatives du projet de loi au ministère concerné pour informer le ministre et obtenir l'avis de son service juridique
- Transmission à la direction des commissions parlementaires pour convocation
- Traduction par l'Assemblée du projet de loi
- Inscription du projet de loi au Feuilleton et préavis à l'Assemblée
- Présentation, étude détaille en commission parlementaire, adoption du principe et adoption du projet de loi.
- Sanction du projet de loi et publication dans la Gazette officielle

PIÈCES JOINTES

- Résolution du conseil 097-02-2019
- Résolution du conseil 721-11-2021

SIGNATURES

Responsable du dossier :

2022.02.11 08:07:43 -05'00'

Date : _____

Me Audrey Chevrette, avocate
Direction du greffe et des affaires juridiques

Endosseur :

Date : 11-2-2022

Me Louis-Alexandre Robidoux, chef de division
Direction du greffe et des affaires juridiques

Approbateur :

Date : 2022.02.11 10:17:15 -05'00'

Date : _____

Me Jean-François Milot, greffier et directeur
Direction du greffe et des affaires juridiques

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 février 2022.

CE-2022-164-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la version modifiée du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022, 2023 et 2024 de la Ville de Terrebonne afin d'y ajouter une (1) fiche et d'y amender trois (3) fiches, le tout conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 16 février 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

9.1

Direction responsable	Administration & finances
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	16 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	16 février 2022
Objet	Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024 de la Ville de Terrebonne

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024 de la Ville de Terrebonne tel que produit et présenté par l'administration municipale.

Signataire : Alain Marcoux 2022.02.16 11:48:56 -05'00' **Date :** _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Administration & finances
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	16 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	16 février 2022
Objet	Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024 de la Ville de Terrebonne

CONTENU

Mise en contexte

En vertu des articles 474.2 et 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* et de saines pratiques en matière de gestion financière, le conseil municipal doit adopter annuellement le programme triennal d'immobilisations de la Ville.

Description

La programmation des dépenses en immobilisations par un organisme municipal vise les principaux objectifs suivants :

- lui fournir un outil de planification des investissements compte tenu de ses priorités de développement et des ressources financières dont il dispose;
- lui permettre d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets annuels futurs;
- lui permettre d'élaborer son calendrier de réalisation des règlements d'emprunt tout en l'aidant à connaître ses besoins de financement.

Le Programme triennal 2022-2024 a été réalisé de façon collégiale par les diverses directions de la Ville.

Les directions responsables avaient à préparer et mettre à jour les diverses fiches pour les projets ou programmes sous leur responsabilité.

La direction des finances agissait comme coordonnateur du processus de production du PTI ainsi que comme responsable d'établir des sources de financement pour les divers projets ou programmes.

La direction générale chapeautait l'ensemble du processus.

Un document sommaire contenant de l'information financière de même que des explications sur les principes et balises qui ont guidé l'administration municipale dans la production du PTI a également été préparé.

La direction des relations avec les citoyens et des communications a appuyé les intervenants pour produire les documents et les outils de communication afférents au PTI.

Des ateliers de travail ont également eu lieu avec les membres du comité exécutif.

Les étapes ont été réalisées :

- Le dépôt au conseil du PTI;
- La tenue de comités pléniers publics par le conseil municipal permettant de répondre à certaines interrogations ou apporter des précisions;

À noter que trois fiches comportent une mention "amendée" en bas de page en raison de modifications mineures apportées au texte suite aux commentaires et discussions (fiches 10030, 10121 et 10312). Également, une fiche a été ajoutée; une mention en bas de page est présente (fiche 10324).

PIÈCES JOINTES

- Cahier des fiches de projets/programmes faisant partie du Programme triennal d'immobilisations 2022-2024 (avec modifications suite aux comités pléniers)

Responsable du dossier :

Olivier Provost-Marchand, CPA, CA
Conseiller en gestion financière
Direction administration et des finances

Date : 2022-02-16

Approbateur :

Olivier Provost-Marchand, CPA, CA
Conseiller en gestion financière
Pour
Nathalie Reniers, CPA, CGA, OMA
Directrice et trésorière
Direction administration et des finances

Date : 2022-02-16

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 février 2022.

CE-2022-165-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'embauche de monsieur Christian Lemoyne à titre de contremaître, à la Direction des travaux publics, à compter du lundi 7 mars 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de monsieur Lemoyne soit fixé au 2e échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 17 février 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

10.1

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Embauche d'un contremaître, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des travaux publics.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le comité exécutif entérine l'embauche de monsieur Christian Lemoyne à titre de contremaître, à la Direction des travaux publics à compter du lundi 7 mars 2022 selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de monsieur Lemoyne est fixé au 2ième échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Signataire : Alain Marcoux 2022.02.08 07:45:36 -05'00'

Date : _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Embauche d'un contremaître, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des travaux publics.

CONTENU

Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

À la suite du départ de madame Martel, nous avons procédé à l'affichage interne et externe du poste de contremaître, contremaîtresse, à la Direction des travaux publics.

Historique des décisions

Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine l'embauche de monsieur Christian Lemoyne à titre de contremaître, à la Direction des travaux publics à compter du lundi 7 mars 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de monsieur Lemoyne est fixé au 2ième échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Justification

Trois (3) personnes ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé d'un (1) représentant de la Direction des ressources humaines et deux (2) représentants de la Direction des travaux publics. Au terme du processus de sélection, les membres du comité vous recommandent l'embauche de monsieur Christian Lemoyne pour pourvoir le poste de contremaître.

Aspects financiers

Poste budgétaire : 1-02-970-00-111

Calendrier et étapes subséquentes

La date d'entrée en fonction sera le 7 mars 2022.

PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Melissa Mendoza
2022.02.04 11:44:34
-05'00'

Date : _____

Melissa Mendoza, Conseillère en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Endosseur :

Caroline Durand
2022.02.07 10:52:54
-05'00'

Date : _____

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hélène Akzam
Signature numérique de Hélène Akzam
Date : 2022.02.07 14:48:59 -05'00'

Date : _____

Hélène Akzam, CRHA, Directrice
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Signature numérique de Steve Barkley
Date : 2022.02.07 15:30:01 -05'00'

Date : _____

Steve Barkley, Directeur adjoint
Direction des travaux publics

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 février 2022.

CE-2022-166-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier permanent de madame Fauve Marie-Josée Cloutier à titre de contremaîtresse, parcs et espaces verts, à la Direction des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 17 février 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

10.2

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	23 février 2022 *(Signature pour le comité du 16 février 2022)*
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Période de probation d'une contremaîtresse, parcs et espaces verts, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des travaux publics.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier permanent de madame Fauve Marie-Josée Cloutier à titre de contremaîtresse, parcs et espaces verts, à la Direction des travaux publics.

Signataire : Alain Marcoux 2022.02.10 07:40:03 -05'00' **Date :** _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	23 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Période de probation d'une contremaîtresse, parcs et espaces verts, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des travaux publics.

CONTENU

Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

Le 25 août 2021, le comité exécutif entérinait l'embauche de madame Fauve Marie-Josée Cloutier à titre de contremaîtresse, parcs et espaces verts, à la Direction des travaux publics. La période de probation de madame se terminera le 28 février 2022. Madame a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'elle est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste, tel que le confirme l'évaluation formelle de son rendement.

Historique des décisions

CE-2021-930-DEC embauche d'une contremaîtresse, parcs et espaces verts, à la Direction des travaux publics.

Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier permanent de madame Fauve Marie-Josée Cloutier à titre de contremaîtresse, parcs et espaces verts, à la Direction des travaux publics.

Justification

Il y a lieu d'entériner le statut d'employé régulier permanent de madame Fauve Marie-Josée Cloutier au poste de contremaîtresse, parcs et espaces verts, à la Direction des travaux publics.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

PIÈCES JOINTES

N/A

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signature numérique de Marie-Pier Maisonneuve
Date : 2022.02.08 10:29:08 -05'00'

Date : _____

Marie-Pier Maisonneuve, Technicienne en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Endosseur :

Hélène Akzam

Signature numérique de Hélène Akzam
Date : 2022.02.09 09:17:12 -05'00'

Date : _____

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hélène Akzam

Signature numérique de Hélène Akzam
Date : 2022.02.09 09:17:46 -05'00'

Date : _____

Hélène Akzam, CRHA, Directrice
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Signature numérique de Yannick Venne
Date : 2022.02.09 10:40:56 -05'00'

Date : _____

Yannick Venne, Directeur adjoint
Direction des travaux publics

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 février 2022.

CE-2022-167-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner le projet de Lettre d'entente 2022-01 à intervenir avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc., dont copie est annexée au dossier décisionnel.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 17 février 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

10.3

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	23 février 2022 *(Signature pour le comité du 16 février 2022)*
Date de présentation au conseil municipal	14 mars 2022
Objet	Lettre d'entente 2022-01 intervenue avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc.: Prêt de service – Affectation instructeur École nationale de police du Québec (ci-après appelée : «ÉNPQ»)

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le Conseil municipal entérine le projet de lettre d'entente 2022-01 intervenu avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. et dont copie est en annexe de la présente et autorise la signature du maire et du greffier.

Signataire : Alain Marcoux 2022.02.09 08:00:40 -05'00'

Date : _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	23 février 2022
Date de présentation au conseil municipal	14 mars 2022
Objet	Lettre d'entente 2022-01 intervenue avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc.: Prêt de service – Affectation instructeur École nationale de police du Québec (ci-après appelée : «ÉNPQ»)

CONTENU

Mise en contexte

La Ville de Terrebonne prête l'agente senior Judith Ouimet à titre d'instructrice à l'ÉNPQ pour une période d'au moins trois (3) années et doit par conséquent combler son absence.

Dans ce contexte, la Ville et la Fraternité des policiers de Terrebonne inc. doivent convenir des modalités entourant le comblement des autres postes qui découlent de ce prêt de service, le tout, selon les modalités prévues à la lettre d'entente 2022-1.

Historique des décisions

Description

Que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner le projet de lettre d'entente 2022-01 intervenue avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. et intitulée «Prêt de service – Affectation instructeur École nationale de police du Québec (ci-après appelée : «ÉNPQ»)» et dont copie est en annexe de la présente et autorise la signature du maire et du greffier.

Justification

Le prêt de service de l'agente senior Judith Ouimet à titre d'instructrice à l'ÉNPQ pour une période d'au moins trois (3) années et le comblement de son absence à la Ville nécessite la conclusion d'une lettre d'entente avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. afin de prévoir des modalités entourant le comblement des autres postes qui découlent de ce prêt de service.

Aspects financiers

Montant du déboursé : _____ $ (taxes incluses)

☐ **Budget des activités de fonctionnement** (certificat requis pour une dépense de 105 700$ et plus)

Année : 2022 Code budgétaire : _____ Montant prévu au budget : _____ $

Durée du contrat : _____

Année 1 : _____ $ (taxes incluses)

Autres années : _____ $ (taxes incluses)

Total : _____ $ (taxes incluses)

☐ **Budget des activités des investissements** (certificat requis)

Fiche PTI no : _____ Projet hors PTI : _____

Règlement d'emprunt no : _____ Terme : ___ ans

Sources de financement particulières

☐ Excédents de fonctionnement non affectés : _____ $

☐ Excédents de fonctionnement affectés : _____ $ (préciser : _____)

☐ Paiement comptant des immobilisations : _____ $

☐ Fonds parcs et terrains de jeux : _____ $

☐ Fonds de roulement : _____ $ Terme : ___ ans

☐ Réserve financière : _____ _____ $

☐ Autres : _____ _____ $

Variation budgétaire requise

	Montant	Du poste	vers le poste
☐ Transfert budgétaire	_____ $	_____	_____
☐ Virement budgétaire entre directions	_____ $	_____	_____
☐ Amendement budgétaire (conseil)	_____ $	_____	_____

Certificat de disponibilité

☐ No : _____ dépense de fonctionnement de plus de 105 700$

☐ No : _____ dépense d'investissement de plus de 0 $

PVI : Un certificat de crédit est requis lorsqu'une dépense d'opération excède le seuil de 105 700 $.
Pour les dépenses d'investissement, un certificat est requis afin de permettre d'inclure cette dépense à notre auxiliaire des immobilisations.

Calendrier et étapes subséquentes

PIÈCES JOINTES

- Lettre d'entente 2022-01

SIGNATURES

Responsable du dossier :

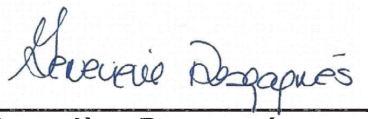

Date : 4 février 2022

Geneviève Desgagnés, conseillère en relations professionnelles
Direction des ressources humaines

Endosseur :

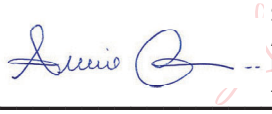

Date : _____

Annie Cammisano, directrice adjointe
Direction des ressources humaines

Approbateur :

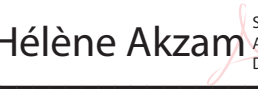

Date : _____

Hélène Akzam, directrice
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Date : _____

Marc Brisson, directeur
Service de police

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 février 2022.

CE-2022-168-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'*Entente relative aux conditions et aux modalités d'octroi d'une subvention à la Ville de Terrebonne, au cours des exercices financiers de 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 pour la participation du Service de police de la Ville de Terrebonne à la réalisation de visiocomparutions les fins de semaine et les jours fériés contribuant ainsi à l'amélioration du système judiciaire* entre la Ministre de la Sécurité publique et la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur de la Direction de la police soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 17 février 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

11.1

Direction responsable	Police
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	16 février
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	14 mars
Objet	ENTENTE RELATIVE AUX CONDITIONS ET AUX MODALITÉS D'OCTROI D'UNE SUBVENTION AU COURS DES EXERCICES FINANCIERS DE 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 POUR LA PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE À LA RÉALISATION DE VISIOCOMPARUTIONS LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS CONTRIBUANT AINSI À L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME JUDICIAIRE

IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner l'entente entre la Ville de Terrebonne et le ministère de la Sécurité publique du Québec d'une durée de trois années, soit du 1er avril 2021 au 31 mars 2024 puis renouvelable pour deux années supplémentaires.

D'autoriser le directeur de la direction de la police à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente citée en objet incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

Signataire :

Signature numérique de Dufresne Sylvain
Date : 2022.02.06 11:19:03 -05'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Police
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	16 février
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	14 mars
Objet	ENTENTE RELATIVE AUX CONDITIONS ET AUX MODALITÉS D'OCTROI D'UNE SUBVENTION AU COURS DES EXERCICES FINANCIERS DE 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 POUR LA PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE À LA RÉALISATION DE VISIOCOMPARUTIONS LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS CONTRIBUANT AINSI À L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME JUDICIAIRE

CONTENU

Mise en contexte

Le Service de police contribue à rendre possibles les visiocomparutions les fins de semaine et les jours fériés pour permettre une pleine accessibilité à la justice, tout en minimisant les impacts de la transformation de la justice sur leurs opérations régulières, mais aussi sur la qualité des services aux citoyens ;

La Loi sur le ministère de la Sécurité publique (RLRQ, c. M-19.3) confie à la MINISTRE la fonction de favoriser et de promouvoir la coordination des activités policières;

Description

Il y a lieu d'établir les conditions et les modalités relatives au versement d'une subvention par la MINISTRE à la VILLE, au cours des exercices financiers 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 pour la réalisation de visiocomparutions les fins de semaine et les jours fériés et les frais afférents.

Le tout est ainsi prévu dans l'entente à intervenir entre les parties.

Justification

Le gouvernement s'est engagé à investir pour compenser les frais de fonctionnement, pour procéder à des visiocomparutions les fins de semaine et les jours fériés;

Aspects financiers

Les sommes prévues pour compenser les frais de fonctionnement encourus par le service de police de Terrebonne sont d'environ 18 000 $ par année couverte par l'entente, soit environ 50% des coûts.

PIÈCES JOINTES

- Projet de protocole
- Validation juridique

SIGNATURES

Responsable du dossier :

_____ **Date :** _____
Nom, poste
Direction

Endosseur :

_____ **Date :** _____
Nom, chef de division
Direction

Approbateur :

Signature numérique de Marc Brisson
Date : 2022.02.04 08:18:28 -05'00'

_____ **Date :** _____
Nom, directeur/directrice
Direction

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 février 2022.

CE-2022-169-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat de gré à gré SA22-9010 à l'organisme à but non lucratif **CONSULT-TERRE** pour les services professionnels de surveillance de l'arrosage en lien avec l'application des règlements numéros 730, 730-1, 730-2, 730-3 et 730-4, pour la saison 2022, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 302 269,27 $, taxes incluses, conformément aux documents de la demande de prix, le tout conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 17 février 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

13.1

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 février 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA22-9010 à la société Consult-Terre (OBNL), pour la surveillance de l'arrosage en lien avec l'application du règlement no 730 et ses amendements, pour la saison 2022, au montant de 302 269,27$ (t.t.c).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder le contrat SA22-9010 à la société Consult-Terre (OBNL), plus bas soumissionnaire conforme, pour la surveillance de l'arrosage en lien avec l'application du règlement no 730 et ses amendements, pour la saison 2022, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 302 269,27$ (t.t.c.), conformément aux documents de l'appel d'offre public.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire : Stephane Larivee 2022.02.07 21:56:33 -05'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA22-9010 à la société Consult-Terre (OBNL), pour la surveillance de l'arrosage en lien avec l'application du règlement no 730 et ses amendements, pour la saison 2022, au montant de 302 269,27$ (t.t.c).

CONTENU

Mise en contexte

La Direction des travaux publics requiert les services d'une firme pour la surveillance de l'arrosage en lien avec le règlement 730 et ses amendements, sur l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal et fixant les périodes d'arrosage sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

Historique des décisions

17 mars 2021 – CE-2021-275-DEC
Octroi à la société Consult-Terre du contrat pour la surveillance de l'arrosage en lien avec l'application du règlement no 730 et ses amendements. (SA21-9018)

22 avril 2020 – CE-2020-382-DEC
Octroi à la société Consult-Terre du contrat pour la surveillance de l'arrosage en lien avec l'application du règlement no 730 et ses amendements. (SA20-3021)

Description

La demande de prix sur invitation SA22-9010 a été émise le 11 janvier 2022 et l'ouverture de la soumission a été effectuée le 20 janvier 2022.

Tel que stipulé par les dispositions de l'article 573.3 de la loi des cités et villes, la Ville de Terrebonne a la possibilité de contracter directement un OBNL pour des services autres que ceux énumérés au paragraphe 2.3.

> **Article 573.3** - *Les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat: dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif.*

Cette exception prévue par la loi nous permet donc de conclure un contrat de gré à gré au-delà des seuils obligeant l'appel d'offres. Le montant maximal prévu par la Loi pour ce type de contrat est de 366 200$.

Le mandat pour la surveillance de l'arrosage est prévu pour l'année 2022. La période de patrouille régulière est comprise entre le 1er mai et le 30 septembre 2022.

Justification

Octroi de contrat

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences ou montant prévisionnel) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Consult-Terre (OBNL)	**302 269,29 $**	**- $**	**302 269,29 $**
Dernière estimation réalisée ($)	298 515,34 $	- $	298 515,34 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			3 753,95 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			1,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			N/A

Aspects financiers

Montant du déboursé :	302 269,29 $ (taxes incluses)

☒ **Budget des activités de fonctionnement** (certificat requis pour une dépense de 105 700$ et plus)

Année : 2021 Code budgétaire : 41300.2444 Montant prévu au budget : 307 056,93 $

Durée du contrat : 1 an

Année 1 : 302 269,29 $ (taxes incluses)

Autres années : - $ (taxes incluses)

Total : 302 269,29 $ (taxes incluses)

Calendrier et étapes subséquentes

N/A

PIÈCES JOINTES

- Documents préparés par le service de l'approvisionnement (DOC-CE-22-9010) :
  - Fiche d'appel d'offres et certificat de disponibilité
  - Analyse et recommandation
  - Analyse technique
  - Bordereau de soumission – Consult-Terre (OBNL)
  - Documents administratifs
- Règlement 730 et ses amendements
- Résolution du contrat précédent - CE-2021-275-DEC
- Résolution du contrat précédent - CE-2020-382-DEC

SIGNATURES

Responsable du dossier :

2022.02.03 15:56:44 -05'00'

Date : _____

Martin Pelletier, chef de section STGC
Direction des travaux publics

Endosseur :

Signature numérique de Yannick Venne
Date : 2022.02.03 16:18:20 -05'00'

Date : _____

Yannick Venne, directeur adjoint
Direction des travaux publics

Approbateur :

Signature numérique de Yannick Venne
Date : 2022.02.03 16:24:34 -05'00'

Date : _____

Hanid Ouali, directeur
Direction des travaux publics

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 février 2022.

CE-2022-170-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde à **WATEROCLEAN INC.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA21-9092, pour l'exploitation des étangs et de leurs composantes, pour une période de vingt-quatre (24) mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme totale de 150 387,30 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 17 février 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

13.2

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	23 février 2022 (Signature pour le comité du 16 février 20
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA21-9092 à la société **WaterOClean inc.**, pour les services professionnels – Exploitation des étangs et de leurs composantes, pour une dépense totale de 150 387.30 $ (t.t.i.)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à **WaterOClean inc.**, société ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA21-9092 pour l'exploitation des étangs et de leurs composantes, pour une période de vingt-quatre (24) mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme totale de **150 387.30** $ (t.t.i.), conformément aux documents de l'appel d'offres public.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire : Stephane Larivee 2022.02.15 11:28:45 -05'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	23 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA21-9092 à la société **WaterOClean inc.**, pour les services professionnels – Exploitation des étangs et de leurs composantes, pour une dépense totale de 150 387.30 $ (t.t.i.)

CONTENU

Mise en contexte

La Direction des travaux publics assume la gestion, l'entretien et l'exploitation des stations de pompage, ainsi que des stations d'épuration de La Pinière (secteur Terrebonne) et de La Plaine. Dans ce cadre, la ville a procédé à l'appel d'offres SA21-9092, afin de renouveler le mandat de services professionnels d'expert-conseil, dans le but d'accompagner la ville dans l'exploitation de ses infrastructures. En effet, la ville demande l'accompagnement, à titre d'ingénieurs professionnels, afin d'assurer une exploitation en respect avec les politiques, les règlements, les normes et procédures en la matière.

De manière générale, ce contrat vise à :

- Procéder à des recommandations d'optimisation du traitement;
- Suivre l'évolution des boues de traitements;
- Surveiller les travaux d'enlèvement des boues de traitements;
- Préparer divers plans et devis visant la mise à niveau des infrastructures;
- Rédiger de rapports techniques;
- Répartir les débits et charges pour Terrebonne/Bois-des-Filion/Mascouche.

Historique des décisions

2021-04-08 – CE-2021-360-DEC
Deuxième option de renouvellement du contrat SA19-9006 à la société WaterOClean inc.

2020-04-15 – CE-2020-357-DEC
Première option de renouvellement du contrat SA19-9006 à la société WaterOClean inc.

2019-03-25 – CE-2019-303-DEC
Octroi du contrat SA19-9006 à la société WaterOClean inc.

Description

L'appel d'offres SA21-9092 a été publié via le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SE@O), ainsi que dans le *Journal La Revue* en date du 24 novembre 2021. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 17 décembre 2021 et deux (2) soumissions ont été reçues.

Le contrat est d'une **durée de deux (2) ans**, il débutera à la signature de la résolution et prévoit se terminer le 25 février 2024.

Justification

Contrat de services professionnels

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
WaterOClean inc.		7,10	150 387,30 $	0	150 387,30 $
EnviroServices inc.		9,63	202 356,00 $	0	202 356,00 $
Soumissionnaire 3					
Soumissionnaire 4					
Soumissionnaire 5					
Dernière estimation réalisée ($)			150 000,00 $	0	150 000,00 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) VOICI LA FORMULE : (l'adjudicataire – estimation)					387,30 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(l'adjudicataire – estimation)/estimation) x 100]					0,2582
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) VOICI LA FORMULE : (2e meilleure note finale – adjudicataire)					51 968,70 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(2e meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire) x 100]					34,5566

Aspects financiers

Budget des activités de fonctionnement

- 41600-2411 (37.1%)
- 42000-2411 (4.0%)
- 42100-2411 (13.6%)
- 42200-2411 (8.3%)
- 42300-2411 (8.3%)
- 42400-2411 7.3%)
- 42500-2411 (8.0%)
- 42600-2411 (8.6%)
- 42700-2411 (4.8%)

Calendrier et étapes subséquentes

N/A

PIÈCES JOINTES

- Documents préparés par le service de l'approvisionnement (DOC-CE-21-9092)
    - Grille de conformité des soumissions
    - Grille d'évaluation des soumissions du comité de sélection
    - Proposition financière – EnviroServices inc.
    - Proposition financière – WaterOClean inc.
    - Fiche d'ouverture de dossier d'appel d'offres
    - Documents d'ouverture de soumission de l'approvisionnement
- Résolution CE-2021-360-DEC
- Résolution CE-2020-357-DEC
- Résolution CE-2019-303-DEC

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Louis-Jean Caron
2022.02.08 13:39:20 -05'00'

Date : _____

Louis-Jean Caron
Chef de division, Hygiène du milieu
Direction des travaux publics

Endosseur :

Signature numérique de Steve Barkley
Date : 2022.02.08 13:46:31 -05'00'

Date : _____

Steve Barkley
Directeur adjoint
Direction des travaux publics

Approbateur :

Pour Hafid Ouali :

Signature numérique de Steve Barkley
Date : 2022.02.08 13:46:59 -05'00'

Date : _____

Hafid Ouali
Directeur
Direction des travaux publics

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 février 2022.

CE-2022-171-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accepte la somme de 22 900,00 $ à titre de contribution pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels, versée en argent à la Ville de Terrebonne par le propriétaire du lot 2 441 989 du cadastre du Québec situé au 211, rue Laurier, conformément au *Règlement de zonage* numéro 1001, équivalente à 10 % de la valeur marchande du lot visé, le tout tel qu'indiqué au dossier 2022-00019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 17 février 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

15.1

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en argent pour le lot 2 441 989 situé sur la rue Laurier. N/D : 2022-00019

IL EST RECOMMANDÉ :

Que la Ville de Terrebonne **autorise** que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels exigée au règlement de zonage no 1001 soit réglée en argent au montant de **22 900,00** $ représentant 10 % de la valeur marchande du lot visé, le tout en conformité avec les termes du présent rapport.

Signataire :

Stephane Larivee
2022.02.07 21:58:25
-05'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Contribution pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels en argent pour le lot 2 441 989 situé sur la rue Laurier. N/D : 2022-00019

CONTENU

Mise en contexte

Dans le cadre d'une demande de permis de construction # 2022-00019 pour une habitation multifamiliale, l'analyse a révélé que le lot visé issu de la rénovation cadastrale n'avait pas fait l'objet d'une contribution pour fins de parcs et espaces verts. En vertu du règlement de zonage no 1001, article 447, toute demande de permis de construction d'un bâtiment principal qui a été immatriculé comme lot distinct sans permis de lotissement, mais résultant de la rénovation cadastrale doit s'acquitter de la contribution de 10 % de la valeur marchande pour fins de parcs et espaces verts.

Historique des décisions

N/A

Description

Localisation du projet	Lots existants	Utilisation projetée	Terrain(s) à bâtir	Contribution en argent	Plan minute / arpenteur
211, rue Laurier	2 441 989	Construction d'une maison multifamiliale isolée	1	22 900 $	M. Alain Bernard Min. : 5864 Dossier : 32204

Justification

RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE :
La Direction de l'urbanisme durable est favorable à une contribution sous forme monétaire.

CONSIDÉRANT QUE suivant l'analyse du dossier, le lot visé portait le no 68 partie avant la rénovation cadastrale et que cette information révèle qu'aucune contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels n'a été versée à la municipalité pour ce lot;

CONSIDÉRANT que la contribution sous forme de terrain n'est pas applicable étant donné le projet de construction soumis;

CONSIDÉRANT QUE suivant la réception du rapport d'évaluation réalisé par un évaluateur agréé mandaté par la Ville le terrain visé a une valeur de 229 000 $ pour l'ensemble du lot 2 441 989;

CONSIDÉRANT QUE la contribution monétaire doit être équivalente à 10 % de la valeur marchande de la partie du terrain visé par l'ancien lot 68 partie;

CONSIDÉRANT les pièces jointes au présent dossier;

Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

Que la Ville de Terrebonne **autorise** que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels exigée au règlement de zonage no 1001 soit réglée en argent au montant de 22 900 $ représentant 10 % de la valeur marchande du lot visé, le tout en conformité avec les termes du présent rapport.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

Délivrance du permis de construction suivant l'approbation du comité.

PIÈCES JOINTES

- ☐ Matrice graphique avec photo aérienne;
- ☐ Certificat d'implantation / minute 5864
- ☐ Rapport d'évaluation;
- ☐ Fiche Infolot;
- ☐ Reçu de la contribution pour frais de parcs.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

YANICK MARSAN
Inspecteur en urbanisme durable
Direction de l'urbanisme durable

Date : 3 février 2022

Endosseur :

Date :
2022.02.04
11:27:41 -05'00'

Marie-Josée Chicoine
Chef de division permis, inspections et requêtes
Direction de l'urbanisme durable

Date : 3 février 2022

Approbateur :

Signature numérique
de Robert Chicoine
Date : 2022.02.04
11:51:22 -05'00'

ROBERT CHICOINE
Directeur
Direction de l'urbanisme durable

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 février 2022.

CE-2022-172-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation de la Commission des sports, des loisirs et du plein air (CLOI-2022-01-20/01), recommande au conseil d'adopter le *Programme d'aide financière pour le soutien des athlètes de Terrebonne*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 17 février 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

16.1

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	9 février 2022 *(Signature pour le comité du 16 février 2022)*
Date de présentation au conseil municipal	16 février 2022 *(Séance du 14 mars 2022)*
Objet	Programme d'aide financière pour le soutien des athlètes de Terrebonne

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le « Programme d'aide financière pour le soutien des athlètes de Terrebonne ».

Signataire :

Signature numérique de Dufresne Sylvain
Date : 2022.02.08 09:19:31 -05'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	9 février 2022
Date de présentation au conseil municipal	16 février 2022
Objet	Programme d'aide financière pour le soutien des athlètes de Terrebonne

CONTENU

Mise en contexte

La Ville de Terrebonne gère actuellement le Programme de soutien à l'élite sportive et culturelle. Celui-ci n'a pas fait l'objet d'une révision en profondeur lors des travaux de mise à jour de la Politique de reconnaissance vers le Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative. L'analyse et les recommandations figuraient au plan d'action 2021 de la Politique du sport, de l'activité physique et du plein air. Une réflexion sur l'activité de reconnaissance pour les athlètes, qui a seulement eu lieu en 2019, était également au programme.

Une veille stratégique a été réalisée dans huit villes du Québec afin de connaître leurs procédures en matière de soutien à l'élite ou de programmes connexes. Cette démarche a permis de constater que, pour plusieurs grandes villes du Québec, de tels programmes sont gérés en partie par des mandataires. Cette option pourrait être explorée davantage au cours des prochaines années. Cependant, dès l'an prochain, il est proposé de renouveler le programme en modifiant les critères d'analyse et la formule de reconnaissance, tout en maintenant le budget qui y est consacré (30 000 $ en subvention et 5 000 $ pour l'activité reconnaissance).

La formule proposée permet de reconnaître l'athlète selon l'envergure de la compétition à laquelle il participe, mais vise à la fois à augmenter l'efficience dans le traitement des demandes, en éliminant notamment les calculs de kilométrage, élément central du programme actuel.

Historique des décisions

17 janvier 2022 – CLOI-2022-01-20/01 : Recommandation de la commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) pour l'adoption du « Programme d'aide financière pour le soutien des athlètes de Terrebonne ».

30 novembre 2020 – 625-11-2020
Adoption du nouveau Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative.

Description

Voici les principaux éléments du nouveau « Programme d'aide financière pour le soutien des athlètes de Terrebonne » :

Objectif

Le programme vise à soutenir financièrement les athlètes de Terrebonne, membres d'une fédération sportive, participant à des manifestations d'envergure provinciale, nationale ou internationale.

Critères d'éligibilité

Au moment de la demande, seuls les résidents de Terrebonne, peuvent bénéficier de ce programme. Ne sont pas éligibles : les athlètes professionnels, les propriétaires d'école privée, les entraîneurs, les officiels, les accompagnateurs ainsi que toutes les personnes participant à des événements issus du milieu scolaire.

Fonctionnement du programme

Pour se prévaloir du Programme d'aide financière pour le soutien des athlètes de Terrebonne, les personnes répondant aux critères définis ci-dessus doivent soumettre leur demande à une organisation locale ou, s'il n'y en a pas, à un organisme régional, provincial ou national. Ces organismes doivent être étroitement liés au secteur d'activité du demandeur. Les personnes ne peuvent pas présenter directement une demande de subvention à la Ville de Terrebonne. Les organismes ont la responsabilité de déterminer si la demande de soutien qui leur est adressée mérite d'être acheminée à la Direction du loisir et de la vie communautaire pour traitement. Par la suite, si la subvention est accordée, celle-ci est versée à l'organisme qui en a fait la demande.

Conformément aux autres programmes de soutien financier, deux dates de dépôt sont ciblées annuellement soient le 15 avril et le 15 octobre. L'événement, passé ou à venir, doit avoir lieu durant l'année civile au cours de laquelle la demande est acheminée à la Direction du loisir et de la vie communautaire.

Reddition de compte

Toute organisation qui chapeaute la demande individuelle ou collective devra accompagner la demande d'une preuve de participation (inscription) et du résultat atteint, en lien avec la compétition désignée, et ce, dans les quinze (15) jours suivant la compétition.

Soutien financier

<u>À titre individuel</u>

La contribution sera de :

- 225,00 $ pour une participation à une compétition de championnat provincial;
- 325,00 $ pour une participation à une compétition de championnat national;
- 525,00 $ pour une participation à une compétition de championnat international.

À titre collectif

S'il s'agit d'un groupe ou d'une équipe, le montant maximum octroyé ne pourra excéder :

- 500,00 $ pour l'ensemble des membres pour une participation à une compétition unique provinciale ou nationale;
- 750,00 $ pour l'ensemble des membres pour une participation à une compétition unique de championnat international (ex. : Jeux panaméricains, Jeux du Commonwealth, Jeux de la Francophonie, Championnats du monde, Jeux olympiques).

La somme octroyée sera répartie équitablement entre chaque participant ou remise à l'organisme au souhait des demandeurs.

Justification

Le soutien financier offert dans le cadre de ce programme contribue au plan stratégique de la Ville de Terrebonne 2021-2025 en répondant à :

L'enjeu 3 : Le renforcement du sentiment d'appartenance des citoyens ;
Axe 3.4 : Cultiver le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens à la ville et à leur quartier

Aspects financiers

Les sources de financement pour ce programme sont déjà incluses au budget d'opérations de la Direction du loisir et de la vie communautaire.

Calendrier et étapes subséquentes

Reconnaître de façon significative les athlètes de Terrebonne ayant bénéficié d'un soutien financier pour avoir rayonné à l'extérieur de la Ville à l'occasion de l'événement: « Coup de chapeau », organisés deux fois par année (avril et novembre).

PIÈCES JOINTES

- **CLOI-2022-01-20/01**
  Recommandation de la commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) pour l'adoption du « Programme d'aide financière pour le soutien des athlètes de Terrebonne ».

- Programme d'aide financière pour le soutien des athlètes de Terrebonne – Document préliminaire avant la mise en page graphique.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Mélanie Drapeau

_____ **Date : 7 février 2022**

Mélanie Drapeau, Chef de division
Activités récréatives et communautaires
Direction du loisir et de la vie communautaire

Approbateur :

Signature numérique de
Jean-Francois Levesque
Date : 2022.02.08 08:52:16
-05'00'

_____ **Date : _____**

Jean-François Lévesque, directeur
Direction du loisir et de la vie communautaire

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 février 2022.

CE-2022-173-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'*Entente d'entreprise d'Esri destinée aux petites municipalités, proposition nº 00027787* ainsi que l'*Accord d'entreprise pour opérateur de réseaux (E215i)* relativement à l'utilisation des produits d'**ESRI CANADA LIMITÉE** par la Ville de Terrebonne, pour une durée de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour un montant total de 347 523,44 $, taxes incluses, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUE le directeur de la Direction des technologies de l'information soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente et ledit accord, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à ceux-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 17 février 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

17.1

Direction responsable	Direction des technologies de l'information
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Adoption et signature d'une entente relative à l'utilisation des produits de l'entreprise Esri entre la Ville de Terrebonne et Esri Canada, pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour un montant total de 347 523,44 $ taxes incluses en lien avec la fiche 10015 du PTI.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner l'entente relative à l'utilisation des produits de l'entreprise Esri entre la Ville de Terrebonne et Esri Canada, pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour un montant total de 347 523,44 $ taxes incluses.

D'autoriser le directeur des Technologies de l'information à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente d'entreprise Esri incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire : Alain Marcoux 2022.02.08 07:47:23 -05'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction des technologies de l'information
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 février 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Adoption et signature d'une entente relative à l'utilisation des produits de l'entreprise Esri entre la Ville de Terrebonne et Esri Canada, pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour un montant total de 347 523,44 $ taxes incluses, en lien avec la fiche 10015 du PTI.

CONTENU

Mise en contexte

La Ville utilise la suite de logiciels Esri dans le cadre des projets et activités courantes liées à la géomatique. De nombreux projets, notamment au PTI, ainsi qu'une refonte de l'architecture technologique identifiée comme prioritaire dans le *Plan stratégique de la géomatique* livré en 2021, impliqueront des achats majeurs de licences à court terme. La signature de l'entente d'entreprise Esri destinée aux petites municipalités permettra, pour une durée de trois ans, d'avoir accès sur une base illimitée à la plupart des licences requises à un coût plus intéressant qu'en procédant à des achats à la carte. Esri Canada est l'unique revendeur des produits Esri.

Historique des décisions

Achats de produits et services professionnels en lien avec la suite de logiciels Esri

27 avril 2016 – Résolution CE-2016-561-DEC
Acquisition d'une licence ArcGIS Desktop Standard
Acquisition d'une licence ArcGIS Server (Entreprise) Standard

1er novembre 2016 – Contrat de gré à gré, fournisseur unique
Acquisition d'une licence ArcGIS Desktop Standard

9 décembre 2016 – Contrat de gré à gré, fournisseur unique
Acquisition d'une licence d'extension ArcGIS 3D Analyst Desktop
Acquisition d'une licence Esri City Engine

5 juillet 2017 – Résolution CE-2017-838-DEC
Acquisition de trois licences ArcGIS Desktop Standard

24 octobre 2017 – Appel de soumissions sur invitation
Services professionnels pour l'installation de Portal for ArcGIS

26 janvier 2018 – Contrat de gré à gré, fournisseur unique
Acquisition d'une licence ArcGIS Desktop Standard

6 mars 2019 – Résolution CE-2019-266-DEC
Acquisition d'une licence ArcGIS Desktop Standard
Mise à niveau d'une licence ArcGIS Desktop de type Basic fixe vers un type Standard flottant
Acquisition d'un compte ArcGIS Online de niveau Creator

4 décembre 2019 – Contrat de gré à gré, fournisseur unique
Acquisition d'une licence ArcGIS Desktop Standard

12 décembre 2019 – Appel de soumissions sur invitation
Services professionnels pour la migration de version pour ArcGIS Entreprise

13 mai 2020 – Contrat de gré à gré, fournisseur unique
Acquisition de deux licences ArcGIS Desktop Standard

5 août 2020 – Appel de soumissions sur invitation
Services professionnels pour le déploiement et la personnalisation d'ArcGIS Hub

7 octobre 2020 – Contrat de gré à gré, fournisseur unique
Acquisition d'une licence ArcGIS GeoEvent Server, incluant un contrat de services professionnels pour l'installation

1er décembre 2020 – Appel de soumissions sur invitation
Services professionnels pour la conception et le déploiement d'une carte web pour le suivi des opérations de nettoyage de rue

18 décembre 2020 – Contrat de gré à gré, fournisseur unique
Acquisition d'une licence ArcGIS Desktop Standard et d'un compte ArcGIS Online Creator

1er mars 2021 – Appel de soumissions sur invitation
Services professionnels pour le déploiement de formulaires et de cartes web pour le suivi des inspections de bornes d'incendie

9 mars 2021 – Contrat de gré à gré, fournisseur unique
Acquisition de quatre licences ArcGIS Entreprise Field Worker

7 juin 2021 – Résolution 405-06-2021
Le conseil municipal conclut une entente-cadre avec la firme Esri Canada Inc. pour des services professionnels en géomatique à la suite de l'appel d'offres SA21-8006

28 octobre 2021 – Contrat de gré à gré, fournisseur unique
Acquisition de trois licences ArcGIS Online Creator

5 décembre 2021 – Contrat de gré à gré, fournisseur unique
Acquisition d'une licence ArcGIS Entreprise Field Worker

10 décembre 2021 – Contrat de gré à gré, fournisseur unique
Acquisition d'une licence ArcGIS Entreprise Standard

Description

La présente entente consiste à obtenir un accès illimité, entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2024, aux logiciels suivants :

- ArcGIS Desktop Advanced, Standard et Basic
- ArcGIS Entreprise et Workgroup, Adavanced et Standard
- Extensions Desktop et Entreprise : 3D Analyst, Spatial Analyst, Geostatistical Analyst, Publisher, Network Analyst, Schematics, Workflow Manager, Data Reviewer
- ArcGIS Image Server
- Outils de développement : ArcGIS Engine et extensions, ArcGIS Runtime et extension d'analyse

L'entente donne également accès aux éléments suivants :

- Un abonnement ArcGIS Développer Professional
- Deux licences fixes Esri City Engine
- 500 licences ArcGIS Online de type Viewer
- 500 licences ArcGIS Online de type Creator
- 62 500 crédits ArcGIS Online
- 500 licences ArcGIS Entreprise Creator
- 7 licences Insights in ArcGIS Entreprise
- 7 licences Insights in ArcGIS Online
- 4 entrées annuelles à la Conférence internationale des utilisateurs Esri

Les coûts de l'entente sont les suivants :

Année	Coût
2022	98 710,00 $
2023	100 740,00 $
2024	102 810,00 $
Sous-total	**302 260,00 $**
TPS	15 113,00 $
TVQ	30 150,44 $
Total	**347 523,44 $**

Il est important de mentionner que l'entente ne couvre pas le produit ArcGIS GeoEvent Server. La Ville possède déjà une licence de ce produit et devra continuer de payer la maintenance associée.

Justification

Des achats de logiciels visés par la présente entente sont prévus dans la plage 2022-2024 dans le cadre des projets suivants figurant au *Programme triennal d'immobilisations* :

- PTI 10007 – Acquisition et gestion des données géospatiales liées aux parcs et espaces verts
- PTI 10013 – Acquisition et gestion des données de zonage et de grilles d'usage
- PTI 10017 – Réseaux souterrains
- PTI 10020 – Infrastructure IoT
- PTI 10151 – Acquisition et gestion de données géospatiales dans l'emprise de rues
- PTI 10152 – Acquisition et gestion des données de servitudes
- PTI 10154 – Logiciel de gestion de la relation citoyenne
- PTI 10158 – Refonte du site web corporatif

- PTI 10254 – Foresterie urbaine et canopée
- PTI 10255 – Acquisition et gestion des données géospatiales liées à la géobase de rues
- PTI 10299 – Gestion des données liées aux fosses septiques

Des acquisitions sont également à prévoir afin d'accompagner certaines directions (principalement la Direction des Travaux publics et la Direction du Génie) dans l'amélioration de leurs opérations courantes, dans le cadre de projets ne figurant pas au PTI.

Lors d'achats à la carte, les produits visés par l'entente sont regroupés en deux catégories. Les licences classiques sont acquises à un coût déterminé, et un contrat de maintenance doit être payé par la suite annuellement, dont le coût équivaut généralement à 20 % du prix d'achat. D'autres licences sont offertes sous la forme d'abonnements annuels dont le coût total est récurrent d'année en année.

Pour les années 2022 à 2024, les coûts acquisitions à la carte et les frais de maintenance portant sur des licences couvertes par l'entente sont estimés ainsi :

Type de produit	2022	2023	2024	Total
Acquisitions de licences classiques	426 615,00 $	0,00 $	0,00 $	426 615,00 $
Acquisitions de licences sous forme d'abonnements	48 780,00 $	111 600,00 $	158 630,00 $	319 010,00 $
Maintenance annuelle	50 338,10 $	135 661,10 $	135 661,10 $	321 660,30 $
Sous-total	**525 733,10 $**	**247 261,10 $**	**294 291,10 $**	**1 067 285,30 $**
TPS	26 286,66 $	12 363,06 $	14 714,56 $	53 364,28 $
TVP	52 441,88 $	24 664,29 $	29 355,54 $	106 461,71 $
Total	**604 461,64 $**	**284 288,45 $**	**338 361,20 $**	**1 227 111,29 $**

Les coûts de l'entente sont les suivants : **347 523,44 $ taxes incluses**. Aucun coût de maintenance ne s'additionne à ce montant pendant la durée de l'entente. La signature de l'entente permettra donc de réaliser des économies substantielles en plus de donner une agilité à la section de géomatique dans ses interventions auprès des Directions.

Au terme de la durée prévue de l'entente, la Ville peut choisir de renouveler la formule proposée ou de revenir à un mode de gestion des licences à la carte, auquel cas elle demeure propriétaire des produits qu'elle avait acquis avant la signature de l'entente, sous réserve de payer le contrat de maintenance annuelle associé.

L'entente a fait l'objet d'une vérification juridique par la Direction du greffe et des affaires juridiques au mois de février 2022.

Aspects financiers

Montant du déboursé :	347 523,44 $ (taxes incluses)

☒ **Budget des activités de fonctionnement** (certificat requis pour une dépense de 105 700 $ et plus)

Année : 2022 Code budgétaire : 13700-2524-TI52402 Montant prévu au budget : _____ $

Durée du contrat : 3 ans

Fiche PTI 10015

Année 1 : 113 491,82 $ (taxes incluses)

Autres années : 234 031,62 $ (taxes incluses)

Total : 347 523,44 $ (taxes incluses)

☐ **Budget des activités des investissements** (certificat requis)

Fiche PTI no : Projet hors PTI : _____

Règlement d'emprunt no : Terme :

Sources de financement particulières

☐ Excédents de fonctionnement non affectés :	_____ $	
☐ Excédents de fonctionnement affectés :	_____ $	(préciser : _____)
☒ Paiement comptant des immobilisations :	103 633,16 $	
☐ Fonds parcs et terrains de jeux :	_____ $	
☐ Fonds de roulement :	_____ $	Terme : ___ ans
☐ Réserve financière :	_____	_____ $
☐ Autres :	_____	_____ $

Variation budgétaire requise

	Montant	Du poste	vers le poste
☐ Transfert budgétaire	_____ $	_____	_____
☒ Virement budgétaire entre directions	103 634,00 $	03000-0380000002	13700-2524-TI52402
☐ Amendement budgétaire (conseil)	_____ $	_____	_____

Certificat de disponibilité

☒ No :	2022-0054	dépense de fonctionnement de plus de 105 700 $
☐ No :		dépense d'investissement de plus de 0 $

PVI : Un certificat de crédit est requis lorsqu'une dépense d'opération excède le seuil de 105 700 $.
Pour les dépenses d'investissement, un certificat est requis afin de permettre d'inclure cette dépense à notre auxiliaire des immobilisations.

Calendrier et étapes subséquentes

Signature de l'entente d'entreprise Esri entre la Ville de Terrebonne et Esri Canada, d'une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

PIÈCES JOINTES

- Recommandation
- Fiche 10015
- Entente d'entreprise Esri entre la Ville de Terrebonne et Esri Canada : lettre
- Entente d'entreprise Esri entre la Ville de Terrebonne et Esri Canada : contrat
- Vérification juridique

- Lettre d’attestation de fournisseur unique
- Fiche financière
- Résolutions

SIGNATURES

Responsable du dossier :

_____ **Date :** _____
Lucie Boucher, chef de section
Direction des technologies de l’information

Approbateur :

Signature numérique de Rémi Asselin
Date : 2022.02.07 13:42:16 -05'00'

_____ **Date :** _____
Rémi Asselin, directeur
Direction des technologies de l’information